

## COMPTE RENDU DU CONSEIL MUNICIPAL ORDINAIRE DU 26 JANVIER 2022

L'an deux mille vingt-deux, le vingt-six Janvier, à dix-neuf heures, le Conseil Municipal, convoqué le dix-neuf Janvier deux mille vingt-deux, s'est réuni au foyer rural en séance ordinaire sous la présidence de Monsieur Raymond DEGRYSE, maire.

**Etaient présents :** Nelly CHARDON, Joëlle COURTOIS, , François COLLET, Michaël BERTRAND, Michel HUET, Julien THOMINET, Marc LE PECHON.

**Absent (es) excusé (es) :** Yves ERFORT pouvoir à R.DEGRYSE  
Margarida RODOT pouvoir à F.COLLET  
Aline CHARDON pouvoir à N.CHARDON

Secrétaire de séance : M. Michel HUET

Début de séance à 19h.

**1er point l'ordre du jour :** Approbation du compte rendu du conseil municipal du 8 Décembre 2021

Des erreurs de détail ont été relevées : Mr. Marc LE PECHON n'est pas inscrit dans les présents et Aline CHARDON, absente, est mentionnée dans les présents. Compte tenu de ces rectifications, le compte-rendu est approuvé à l'unanimité.

**2ème point de l'ordre du jour :** Travaux Accessibilité.

- *Rappelons que lors du C.M. du 6 Avril 2021 le Conseil avait retenu comme annexe au secrétariat pour permettre l'accueil des personnes à mobilité réduite, la petite salle dans la cour de l'école, servant actuellement de bureau de vote.*

Suite à la relance de la préfecture, rappelant l'obligation de rendre accessible à tous les services publics, Monsieur le Maire a eu rendez-vous avec un architecte.

Celui-ci a proposé de prévoir, en plus dans les travaux d'accessibilité, des toilettes accessibles aux personnes à mobilité réduite.

Compte tenu que ce type de toilettes n'existe ni à la mairie, ni à l'école, ce projet permet une mise en accord avec la législation.

Monsieur le Maire a donc demandé une estimation de coût avec et sans toilettes afin que le conseil municipal puisse en délibérer.

Le conseil a approuvé cette demande à l'unanimité.

**3ème point de l'ordre du jour : Remise de médaille**

Monsieur Patrick HENRY président de l'association « Grange de Beauvais » est nommé pour recevoir la médaille « Jeunesse et Sport ».

Cette médaille lui sera décernée à l'occasion de la manifestation « Family-Week » prévue les 26 et 27 Mars 2022 à la Grange de Beauvais. Le jour et l'heure seront déterminés en accord avec le Comité départemental 89 de la FFMJSEA (fédération française des médaillés jeunesse et sport)

Approbation du conseil à l'unanimité.

**4ème point de l'ordre du jour : Plan communal de Sauvegarde / Dicrim**

Le plan de sauvegarde est en cours de finalisation, un exercice préliminaire a eu lieu le 26 de ce mois et considéré comme concluant par les autorités. L'arrêté municipal est prêt pour la signature.

N.B. : le Dicrim concerne les produits dangereux.

Une fois finalisé ce plan sera accessible à tous sur le site de la mairie ou en format papier auprès du secrétariat.

**5ème point de l'ordre du jour : PANNEAUPOCKET**

La commune va s'abonner au service PANNEAUPOCKET, grâce à cet abonnement les habitants de VENOUSE pourront télécharger l'application correspondante et par celle-ci être au courant des informations concernant la commune.

Cette prise d'abonnement est approuvée à l'unanimité pour une durée d'un an au tarif de 180 €.

***Point faisant l'objet de la délibération 2022\_26\_01\_1***

**6ème point de l'ordre du jour : Affaires diverses**

a) Monsieur le Maire a envoyé un courrier à l'Inspection Académique ; il s'agit d'une lettre de protestation contre le projet de supprimer une classe sur le RPI Pontigny-Rouvray-Venouse. Le nombre d'enfants scolarisés ne diminue pas et l'implantation de nouveaux habitants laissent espérer qu'il puisse même augmenter.

Le Conseil approuve l'initiative de Monsieur le Maire.

b) Des explications sont transmises par le 1<sup>er</sup> adjoint sur les projets concernant la crèche de Pontigny.

La 3CVT aurait le projet de centraliser le service de crèche soit à Pontigny soit à Ligny-Le-Châtel. Mais les propositions sont encore inconnues des élus.

Le 3 Février une réunion des maires de l'ensemble des communes de la 3CVT aura pour objet la présentation des différents projets et la commission concernée doit

aussi en avoir connaissance le 8 Février. En attendant une pétition court pour protester contre l'opacité du projet et l'éventuelle suppression de la crèche de Pontigny.

c) Des travaux de prolongement de la fibre sont engagés allant du centre de Venouse vers la N77 en passant par le rue des Bourliers.

d) Monsieur le Maire attire l'attention sur les chemins communaux. De trop nombreux passages de voitures les détériorent.

e) L'antenne du serveur FREE est installée et sera prochainement mise en service. Le serveur a payé à la commune son premier loyer semestriel d'un montant de 1 500,00 €.

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 20h45

Liste des délibérations prises suite à ce conseil municipal	
2022_26_01_1	Adhésion PanneauPocket

Le maire  
Raymond DEGRYSE



Le secrétaire de séance  
Michel HUET